

MOINS DE POLLUTION ET MOINS DE TRAFIC, GRÂCE AUX HORAIRES DÉCALÉS



Bureau vert



A Monaco, la **circulation aux heures de pointe** affecte le quotidien de milliers de travailleurs qui se rendent au travail en voiture.

Pour toutes les entreprises dont les bureaux ouvrent entre 7h30 et 9h00 et ferment entre 17h30 et 19h00, les horaires de travail décalés font partie des solutions pour **lisser la circulation sur des amplitudes horaires plus importantes**, et ainsi lutter contre la pollution. Entreprises du tertiaire ou de l'industrie, à vous de jouer !

PRÈS DE
100 000

VÉHICULES AUTOMOBILES
ENTRENT ET SORTENT
CHACQUE JOUR DE MONACO

Moyenne calculée au cours
du mois de mars 2019

UNE VOITURE
CONSOMME

2 X PLUS

DE CARBURANT
DANS LES BOUCHONS

EN FRANCE, LES TRAJETS
DOMICILE-TRAVAIL
REPRÉSENTENT

ENV. **15%**

DES ÉMISSIONS CO₂
LIÉES AU TRANSPORT

hors aérien et maritime international

JE PASSE À L'ACTION



Mettez en place des horaires décalés si votre activité le permet.

Organisez des horaires de travail flexibles ou décalés au sein de votre entreprise permet d'étaler les arrivées et les départs de vos équipes sur des plages horaires plus importantes. Une solution qui permet d'alléger le trafic routier aux heures de pointe et de contribuer au bien-être de vos équipes.

- Commencez par **analyser l'organisation** de vos différents services pour déterminer quelles sont les horaires de présence et d'ouverture réellement incontournables.
- En fonction de votre activité, vous pourrez ainsi **fixer des horaires de travail obligatoires** (par exemple de 10h à 12h et de 14h à 16h) **et des horaires flexibles** (entre 7h00 et 19h30 par exemple), qui prennent en compte les attentes et les besoins de vos salariés.
- Pour recenser les possibilités de chacun, **consultez vos équipes et leurs représentants du personnel**.
- Assurez-vous que vous **respectez la durée légale du travail** ainsi que les différents types d'aménagement du temps de travail (horaires individualisés, forfait en heures, forfait en jours, etc.).
- N'oubliez pas d'**informer** clairement vos équipes de la nouvelle organisation horaire avant sa mise en place.
- Si le changement d'horaire est collectif, il vous reste une dernière formalité : informer votre inspecteur du travail.



JE M'INFORME

La mobilité douce à Monaco

Pour réduire le trafic urbain, Monaco joue la carte de l'équilibre et de la régulation.

Engagé dans une politique de mobilité douce, le Gouvernement poursuit deux objectifs : apaiser la circulation dans les quartiers tout en poursuivant le développement de l'activité économique, dans un espace partagé par tous. Pour en savoir plus sur l'action gouvernementale, c'est [ici](#).

L'engagement des entreprises monégasques

A Monaco, plusieurs entreprises ont déjà opté pour des horaires décalés.

Leur journée débute par exemple

- dès 6h, dans le secteur industriel ;
- entre 5h et 9h, dans le commerce ;
- entre 9h et 10h, dans le secteur bancaire.

Source : Monaco Matin

Le point sur le cadre juridique

En principe, l'horaire de travail est un horaire collectif. Il est fixé par l'employeur qui doit obligatoirement :

- Afficher l'horaire dans chaque local affecté au travail
- Communiquer le double de cet horaire à l'Inspecteur du Travail
- Répéter ces formalités en cas de modification de l'horaire"

Source : <https://service-public-particuliers.gouv.mc/Emploi/Activite-salariee/Temps-de-travail/Duree-legale-du-travail-dans-le-secteur-prive>